

MAIRIE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 février 2018

Présents : MM. Jean-Paul MAURICE – Christian RENARD – Jean IANELLI - Fabien DESSEREY - Mme Danuta POLONSKY - Mr Christian ROY

Absente: Mme Marie-Claude MANIÈRE

Délibérations du Conseil Municipal

Modification des statuts du SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1er février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

Les Communautés de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche - du Mirebellois et Fontenois - de Saulieu - des Terres d'Auxois - de Beaune, Côte et Sud - de Tille et Venelle - CAP Val de Saône - du Pays d'Arnay et Liernais - de Norge et Tille - du Pays d'Alésia et de la Seine - de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents : 7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants. Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes. La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts. Il propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus, approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017, autorise Madame, Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Site Internet

Le Conseil Municipal ayant décidé de proposer des espaces publicitaires sur le site internet de la commune :

- Fixe à 200.00 € la redevance annuelle par établissement
- Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de l'espace publicitaire.

Travaux des Halles

Le Conseil Municipal adopte l'opération de réhabilitation des anciennes halles communales situées au rez-de-chaussée de la mairie. Il prend connaissance des devis de remise aux normes de l'installation électrique ainsi que de travaux de menuiserie. D'autres devis seront demandés. Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR (programme de réhabilitation de salle de rencontre et de loisir) au taux de 30% et toutes les participations financières pouvant soutenir cette opération (Conseil Départemental de la Côte d'Or, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté). Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cet investissement.

Manifestations des Amis de Châteauneuf

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Les Amis de Châteauneuf relatif à l'organisation de 2 manifestations (Les musicales œnologiques et le Fête de l'Eté). Le Conseil Municipal approuve ces manifestations festives, le Maire assurera la gestion administrative des autorisations de voirie. Le Conseil rappelle que le prix de l'occupation du domaine public de 20.00 € du ml avait été fixé à l'occasion des médiévales de 2016 et sera inchangé pour 2018. De même, il confirme qu'une subvention correspondant à 50% de ce produit sera versée à l'association pour l'organisation de ces deux manifestations.

Travaux parking

Le Maire fait le point sur le dossier en cours.

Règlement des terrasses

Une ébauche de règlement a été présentée au Conseil Municipal, quelques modifications ont été suggérées (Christian Roy et Danuta Polonsky n'ayant pas pris part au débat); le document définitif sera présenté lors d'une prochaine séance.

Refuge de Jouvence

5 bons de stérilisation de chats errants seront remis au refuge.

Le Maire, Jean-Paul MAURICE